



**Commune d'Arrigny**  
**Canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont**  
**Arrondissement de Vitry-le-François**  
**Département de la Marne**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

La séance débute à 20h.

**Présents** : BOUQUET Marie-France, Maire, LOPPIN Jean-Yves, ALIPS Jean Maire, GRIMLER Claude, Marlyne BELLATTI, Jean-Bernard DALLIMONTI, Guy GAUTHEROT, Marie-Claude JACQUOT, Annick LAMBERT, Yves MAUPOIX et Jean-Patrick REUSE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Patrick REUSE

Madame le Maire souhaite une modification de l'ordre du jour afin de fixer une redevance pour occupation du domaine public.

### **1) Comptes de gestion et Comptes administratifs 2013 :**

#### **→ Budget de l'assainissement :**

Dépenses d'investissement : + **7 610,25 €**  
Recettes d'investissement : + **7 906,16 €**  
Dépenses de fonctionnement : + **17 451,59 €**  
Recettes de fonctionnement : + **25 863,28 €**

Le compte administratif et de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité.

#### **→ Budget principal de la Commune :**

Dépenses d'investissement : + **116 621,54 €**  
Recettes d'investissement : + **111 572,34 €**  
Dépenses de fonctionnement : + **114 616,06 €**  
Recettes de fonctionnement : + **132 637,58 €**

Madame le Maire expose qu'afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 de la commune, le conseil municipal doit approuver le compte administratif, à partir du document comptable.

le Maire se retire au moment du vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **2) Budgets primitifs 2014**

#### **→ Budget de l'assainissement :**

Dépenses d'investissement : + **47 471,00 €**  
Recettes d'investissement : + **47 471,00 €**  
Dépenses de fonctionnement : + **17 969,00 €**  
Recettes de fonctionnement : + **17 969,00 €**

**REMARQUE :** Une augmentation de 0,02€/m<sup>3</sup> d'eau de la part de la Commune à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 est proposée de façon à pouvoir palier aux frais d'entretien et/ou de réparation.

Le budget primitif 2014 de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

→ **Budget principal de la Commune :**

Dépenses d'investissement : + **1 085 119,00€**

Recettes d'investissement : + **1 085 119,00 €**

Dépenses de fonctionnement : + **427 115,00 €**

Recettes de fonctionnement : + **427 115,00€**

Le budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

### **3) Vote des 4 taxes**

Le maire rappelle à l'assemblée les taux des quatre taxes directes locales votés en 2013, à savoir :

\* Taxe d'habitation 8.32 %

\* Foncier bâti 8.78 %

\* Foncier non bâti 9.01 %

\*CFE (ex Taxe professionnelle) 13.74 %

Et propose au conseil municipal une augmentation de 0.15 % en moyenne par taxe, ceci en vue de compenser partiellement les baisses des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2014 les taux des quatre taxes directes locales à :

\* Taxe d'habitation 8.44%

\* Foncier bâti 8.91%

\* Foncier non bâti 9.14%

\*CFE (ex Taxe professionnelle) 13.95%

### **4)Subventions allouées**

Madame le Maire expose les subventions :

Refuge des Animaux de Vitry-le-François	100,00 €
Chrysalide	20,00 €
Mieux Vivre (Ass. pour personnes âgées)	20,00 €
Mission Locale de Vitry-le-François	25,00 €
Amis de nos Eglises	100,00 €
Collège P. Gilles de Gennes (Frignicourt)	90,00 €
Groupe Scolaire de Saint Rémy	280,00 €
Coopérative Scolaire de Saint Rémy	270,00 €
ACTM	45,00 €
Comité d'Animation d'Arrigny	700,00 €
Collège les Indes	45,00 €
Lycée François Ier	90,00 €
Souvenir Français	45,00 €

Marathon du Lac du Der	50,00 €
Esprit en fête	50,00 €
Fondation de France	200,00 €

Les subventions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **5) Mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public**

Jusqu'à ce jour, aucune redevance n'a été demandée pour occupation du domaine public, concernant l'espace utilisé par la terrasse du café « au Petit Pari ».

Dans le cadre des aménagements effectués sur cet emplacement, le conseil municipal a décidé de légaliser cet usage et a fixé une redevance de 1 € symbolique (révisable annuellement).

Une convention sera également établie entre les propriétaires actuels, Mme et M. Jérôme Trichot et la commune, pour en régler les modalités d'utilisation.

### **6) Indemnités du Trésorier**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 50% les indemnités du Receveur Municipal (adopté par 8 voix pour et 3 contre)

### **7) Questions diverses**

- ➔ Le Conseil Municipal décide l'achat d'une seconde poubelle, qui sera déposée en haut du cimetière.
- ➔ Monsieur J-Yves Loppin sur proposition de M. J-Bernard Dallimonti, nous informe qu'un article est disponible sur le site Internet de la Commune ([www.arrigny.fr](http://www.arrigny.fr)) sur les faits de guerre en Indochine de Monsieur Robert PEYROL.
- ➔ La Commune va poursuivre l'entretien des chemins communaux en utilisant les déblais des travaux de la place de la mairie.

Fin de la séance à 23h30.

Le Maire,  
Marie-France BOUQUET

**POUR INFORMATION LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME DU SAMEDI 26 AVRIL AU SAMEDI 3 MAI INCLUS.**